

## PROCURATION GÉNÉRALE [GENERAL POWER OF ATTORNEY]

PAR LES PRÉSENTES établies le \*\*\*\*

[la société à responsabilité limitée] \*\*\*\* LIMITED

**immatriculée [au Royaume-Uni] sous le numéro : \*\*\*\***

une société constituée et existante aux termes des lois du Royaume-Uni [et] disposant d'un siège social [situé] au \*\*\*\*, à Londres, au Royaume-Uni (dénommée ci-dessous "la Société") par les présentes nomme

\*\*\*\* \*\*\*\* **né le :** \*\*\*\*

en tant que mandataire [*attorney*] aux fins suivantes :

être authentiquement et légalement le Mandataire de la Société (dénommé ci-dessous "le Mandataire"), pour entreprendre ou parapher toutes ou n'importe quelles démarches légales et choses mentionnées ci-dessous, pour et au nom de, et pour le compte de la Société, c'est à dire :

1. Ouvrir et gérer un ou plusieurs compte(s) bancaire(s) au sein de n'importe quel ressort au nom de la Société.
2. Effectuer les transactions, gérer, poursuivre et faire toute opération commerciale, affaire et chose requise et nécessaire ou ayant trait de quelque manière que ce soit ou concernant des opérations commerciales de la Société, y compris l'établissement de un ou plusieurs représentant(s), succursale(s), bureau(x) de correspondant(s) permanent(s), au sein de n'importe quel ressort et à des fins telles que s'occuper de toute correspondance ayant trait à de telles activités commerciales et affaires et tout ce qui précède sans disposer du droit de, au nom de la Société, quel que soit le ressort, ouvrir et gérer des comptes bancaires, quels qu'ils soient.
3. D'établir, signer et parapher pour et pour le compte de et au nom de la Société des démarches, choses, déclarations, documents, contrats et actes tels que la Société elle-même pourrait les établir, signer et parapher et engager la Société.
4. Parapher des documents portant le cachet de la Société, dont une reproduction est apposée en marge des présentes [le cachet n'est que partiellement reproduit sur la photocopie de l'original].
5. Constituer des dossiers ou se présenter devant n'importe quelle entité gouvernementale ou légale n'importe où dans le monde dans le cadre des affaires commerciales de la Société.
6. Ajuster, régler, établir des compromis ou soumettre à arbitrage tout compte ou dette dû par la Société ou réclamé par la Société ou tout contentieux concernant n'importe lequel de ces comptes, dettes, revendications ou demandes qui pourraient dans le futur exister entre la Société et toute(s) personne(s).

Licensed under a

[Creative Commons Attribution-Share Alike 2.0 France Licence](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/). Permissions beyond the scope of this license may be available at <http://www.propertytranslations.com>.

1



Another Translation by Property Translations

7. Initier, poursuivre, faire appliquer, défendre, répondre ou s'opposer à toutes sanctions et autres exigences et procédures légales concernant n'importe lesquelles des affaires susmentionnées ou n'importe quelles autres affaires dans lesquelles la Société est ou pourrait être dans le futur partie ou intéressée et également si cela apparaît opportun ou inopportun établir des compromis, recourir à arbitrage, renoncer, s'en remettre à un jugement dans le cadre de n'importe laquelle de ces action[s] ou procédures susdites.

8. Afin de mettre en œuvre au mieux et avec le plus d'efficacité [possible] les pouvoirs ou les compétences légales susdits ou n'importe lesquels d'entre eux, employer ou faire appel aux services d'avocats ou de juristes de la manière dont notre Mandataire jugera appropriée afin de conseiller, agir ou représenter la Société où que notre Mandataire estime que cela puisse être nécessaire.

9. Concourir à la réalisation de n'importe laquelle des démarches et choses mentionnées ci-dessus en conjonction avec n'importe quelle(s) personne(s) intéressée(s) par ce qui a été précisé ci-avant.

10. Reconnaître cette Procuration en tant qu'acte et fait de la Société et d'une manière générale entreprendre toutes les démarches, affaires et choses qui selon le Mandataire seraient nécessaires ou souhaitables pour concourir à l'objet social de la Société ou d'une manière appropriée représenter la Société dans ses droits et accroître ces droits et d'une manière générale agir de la façon dont la Société le ferait par l'intermédiaire de c'est [sic] Conseil d'Administration ou par l'intermédiaire d'une assemblée de c'est [sic] associés agir soit par résolution ou en étant présent en personne ou par procuration ou autrement comme ce pourrait être le cas et en tous points comme si le Mandataire était la Société.

11. Tant que nécessaire, le Mandataire peut librement nommer un mandataire ou des mandataires par procuration afin d'entreprendre toutes démarches au nom du Mandataire que le Mandataire est autorisé à accomplir pour le compte de la Société aux termes des présentes.

ET IL EST PAR LA PRÉSENTE DÉCLARÉ QUE la Société par la présente autorise et donne mandat au Mandataire de reconnaître, au nom de et en tant que acte et fait de la Société, de faire inscrire et enregistrer dans n'importe quel service et/ou greffe compétent n'importe où dans le monde cette Procuration et faire en sorte que se réalise chaque toute autre démarche ou chose quelle qu'elle soit qui puisse de quelque façon que ce soit être requise ou justifiée pour donner un caractère authentique et entière force à la Procuration en fonction des lois et des coutumes de n'importe quel pays aussi complètement et avec autant d'efficacité que la Société le pourrait.

La durée de validité de cette Procuration s'étendra sur 12 mois à compter de la date ci-dessous et pourra être renouvelée ensuite par les parties.

EN FOI de quoi le Constituant a signé les présentes le \*\*ème jour de \*\*\*\*, dont acte.

SIGNÉ :

